



plainte pour harcèlement et diffamation

Par **crao**, le **05/07/2025 à 11:10**

une plainte a été déposée contre moi en août 2024 pour harcèlement et diffamation, je suis allé à la gendarmerie pour faire une déposition en mai 2025 et j'ai écrit au juge pour m'excuser, j'ai aussi appelé la plaignante pour m'excuser en décembre 2024. j'ai en effet envoyé 8 courriers anonymes et passé plus de 15 coups de fils anonymes en disant que le mari de la plaignante la trompait. je me suis ensuite excusé non anonymement en décembre 2024 et j'ai écrit au tribunal pour m'excuser et j'ai été entendu par la gendarmerie en mai 2025. son mari la trompait avec moi mais je ne veux pas le mettre en difficulté, ni briser sa famille. pouvez-vous m'aider? quelles sont les solutions et quelles sont les sanctions possibles?

Par **jodelariege**, le **05/07/2025 à 11:45**

bonjour
lisez l'article ci-dessous
il s'agit des peines maximales donc vous aurez certainement des peines en dessous
le fait que vous vous soyez repenti vous servira certainement
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354>

Par **Rambotte**, le **09/07/2025 à 09:20**

Il n'est imputé aucun fait (aucune action) à la plaignante. C'est à l'époux qu'on impute des faits, à savoir le fait de tromper son épouse.
Je ne suis donc pas convaincu que la plaignante soit diffamée. Le mari, pourquoi pas, mais il ne porte pas plainte ?